

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe des Associations

Tant de fois réclamé voici enfin un Plan de relance dédié aux collectivités d'Outre-mer !

Il faut noter que ce Plan de relance a dû attendre une pandémie mondiale alors que les collectivités d'outre-mer, leurs associations, élu.e.s et habitant.e.s tirent la sonnette d'alarme sur la situation de leurs territoires depuis bien longtemps.

Parmi les derniers avertissements en date, rappelons-nous de l'embrasement de certaines collectivités à l'occasion du mouvement « gilets jaunes » obligeant alors la ministre des Outre-mer Mme Girardin à un déplacement en urgence sur l'île de La Réunion et à la formulation de promesses censées répondre aux revendications et colères qui couvaient de longue date. Parmi elles l'augmentation du nombre de PEC, soutenus à 85% par l'État. Deux mesures qui pourraient être renouvelées afin de soutenir les tissus associatifs et entrepreneuriaux locaux.

C'est donc cette pandémie qui une fois de plus a mis en lumière de manière criante le manque de moyens sanitaires, éducatifs ou encore la fragilité des tissus d'emplois des Outre-mer.

Ces manques ne sont en effet pas nouveaux et la pandémie ne doit pas masquer l'oubli de ces territoires qui dure depuis bien trop longtemps. Les besoins sont forts dans ces territoires trop souvent laissés à la marge de la République. Ce Plan de relance ne devra pas être le dernier.

Mais parce que le vocable « Outre-mer » fait trop souvent croire que ces territoires sont uniformes, auraient les mêmes qualités, besoins et lacunes, le groupe des associations approuve évidemment la première préconisation sur les « Contrats de relance », à signer entre l'État et chaque collectivité, qui est fondamentale. Et parce que nul ne connaît si bien ces territoires que leurs habitant.e.s et celles et ceux qui animent la vie locale, le groupe soutient sans réserve la préconisation n°2.

La préconisation n°5 souhaite quant à elle donner ou redonner les moyens d'agir aux collectivités territoriales, notamment en rétablissant leurs finances. À ce propos le CESE avait produit en 2018 un avis préconisant des pistes pour une réforme globale de la fiscalité locale pour lequel la délégation à l'outre-mer avait apporté une contribution toujours aussi juste et pertinente aujourd'hui. Notre groupe incite encore une fois les pouvoirs publics à s'emparer des travaux publiés par le CESE, ceux de la société civile organisée. Ils sont à portée de main et quelquefois même ils leur ont été commandés par ces derniers...

L'avis se conclut sur un constat lucide et terrifiant sur la situation des Outre-mer : la pauvreté, déjà très importante, y a explosé avec la crise de la Covid-19. Il est temps d'agir pour lutter contre toutes ces inégalités. Les territoires d'Outre-mer bénéficient d'atouts indéniables que sont notamment leur jeunesse, leurs cultures, leur vitalité associative ou encore leurs espaces naturels. Le groupe des associations remercie chaleureusement les deux rapporteurs pour leurs préconisations 19 et 20 valorisant notamment l'action du secteur associatif et demandant à soutenir celui-ci. Car les associations portent en elles et développent chaque jour des solutions incontournables aux problèmes rencontrés tant dans l'Hexagone que dans les Outre-mer. C'est pourquoi les associations insistent encore une fois sur leur nécessaire implication dans tous les processus de co-construction, de suivi et d'évaluation.

Le groupe des associations félicite les Rapporteurs, remercie l'ensemble de la délégation, son Président et son administration. Il a voté cet avis.

Enfin, dans cette période si difficile pour la Culture, le groupe des associations remercie Titouan Lamazou pour la magnifique illustration permettant d'embellir ce très bon avis.